



Règlement de la Foire aux Neurones

Art.1. Le concours

La foire aux Neurones est organisée par Orléans Val de Loire Technopole (1 avenue du champ de Mars CS 30019 45074 Orléans www.tech-orleans.fr) depuis 2012.

Art.2. Candidatures

Depuis 2020, le concours est ouvert à toutes les personnes de la région Centre-Val-de-Loire.

Art.3. Principe

Ce concours consiste à formuler en une dizaine de lignes une idée de service ou produit innovant et de la déposer en ligne, avant la date limite indiquée sur le site internet dédié : <http://www.foire-aux-neurones-orleans.com/>
Chaque personne peut déposer trois idées au maximum. L'accès à cette base de données idées n'est possible que par le personnel de la technopole (soumis à un accord de confidentialité).

Art.4. Récompenses

Les 3 meilleures idées se verront remettre la distinction d'**Idée d'Or**, d'**Idée d'Argent** et d'**Idée de Bronze**. Les 10 finalistes seront récompensés par des lots offerts par les partenaires et Orléans Val de Loire Technopole. Un prix « coup de cœur » du public sera attribué en soirée, ainsi qu'un prix spécial réservé aux étudiants.

Art.5. Sélection des idées

5.1. : Pré -sélection des 10 meilleures idées

Elle sera faite par un jury composé de membres d'Orléans Val de Loire Technopole et de professionnels (ayant signé un accord de confidentialité), à partir des dépôts sur le site internet.

5.2. : Classement des 10 meilleures idées

Il sera fait lors d'un jury composé de membres d'Orléans Val de Loire Technopole et de professionnels (ayant signé un accord de confidentialité) qui recevra, pour un « pitch » de 4 minutes, les auteurs des 10 idées présélectionnées.

Art.6. Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée par Orléans Val de Loire Technopole, où seront présentées succinctement toutes les idées lauréates (vidéo de 1min30 max à fournir par les 10 finalistes) et où seront conviés les participants, les acteurs économiques, institutionnels et universitaires. Il est recommandé aux finalistes ne pas dévoiler trop de détails en public sur leur idée surtout si elle n'est pas protégée au préalable (par enveloppe Soleau* par exemple).

Art.7. Droit à l'image

Les 10 candidats retenus acceptent d'être photographiés et autorisent la divulgation des photos prises durant la remise des prix et le cocktail. ;

Art.8. Propriété industrielle

En France, une idée n'est pas brevetable mais soumise au droit d'auteur. Il est conseillé de protéger votre idée, si vous la pensez suffisamment pertinente, en déposant par exemple une enveloppe Soleau* prenant date de votre invention.

** Le prix de l'enveloppe Soleau est de 15 € pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois (novembre 2018). Elle peut être achetée notamment sur le site de la boutique en ligne de l'INPI.*